



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 20 mars 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 16 mars 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme MEFTAH, Mme LAMY, M. GIRAULT, M. GUENOT, Mme DIMPRES, M. TAUPENOT, Mme LEBON, M. JEANNOT, M. DAPOIGNY, Mme DABET, M. BARIEZ, M. DAMAR, M. GUIHO, M. GELOT, Mme CROUIN, M. MECHIN et Mme MAILLARD.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COTTON avait donné procuration à Mme MAILLARD.

Secrétaire de séance : M. DAMAR Abdoulaye

D2026-019 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122.1 et L 2122.2 qui stipulent que les conseils municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. La Commune doit disposer au minimum d'un adjoint.

Considérant que 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal de 27 conseillers correspond à 8 adjoints,

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 7 adjoints,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité (6 abstentions),

- FIXE le nombre d'adjoints à 7.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

 Nicolas BOURDOUNE
Maire